



Liberté Égalité Fraternité

Focus institutionnel 13 janvier 2021

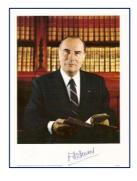
Action gouvernementale

Depuis le 1^{er} janvier 2021, c'est un **nouveau service public des pensions alimentaires** qui assure le bon versement de ces pensions. Déjà ouvert à toutes les familles victimes d'impayés depuis le 1^{er} octobre 2020, ce nouveau service porté par les caisses d'allocations familiales et les caisses de mutualité sociale agricole a déjà en quelques mois pu faire ses preuves. Dès 2021, il sera accessible à toutes les familles qui le désireront, au moment de la séparation ou après celle-ci, que celle-ci se traduise au tribunal ou non, sur demande d'un seul des deux parents. Ce nouveau service public a en effet été conçu pour minimiser le plus



possible les démarches à mener pour y accéder, afin de simplifier au maximum la vie des familles monoparentales. Le service public des pensions alimentaires démontre encore une fois la capacité de notre protection sociale à s'adapter, à évoluer et ainsi à toujours mieux prendre en compte les besoins de la société française.

Retrouver le communiqué et le dossier de presse



Le 8 janvier, Élisabeth MORENO consacre son dernier « édito de la ministre » à l'héritage « toujours vivant » de François MITTERRAND. Elle rappelle la trace indélébile laissée par les deux septennats du Président MITTERRAND et en particulier la création du ministère délégué aux Droits de la femme ou le remboursement de l'IVG par la sécurité sociale. « Celui qui avait su tisser un lien particulier avec les Français, celui qui avait si bien compris l'âme de la France fut l'architecte de grandes conquêtes sociales et de libertés nouvelles et l'artisan de l'Europe dans laquelle nous vivons aujourd'hui. Cherchant toujours à rationaliser l'utopie, il marqua de son empreinte toute une

génération, voire au-delà. Son héritage nous oblige. Et comme il l'avait affirmé, « l'égalité n'est jamais acquise, c'est toujours un combat ». À nous de le poursuivre. », écrit-elle.

Lire l'édito de la ministre sur notre site

Journal officiel

L'instruction DGOS du 18 novembre 2020 relative au renforcement de la **prise en charge des femmes victimes de violences sur le territoire**, diffusée fin décembre aux préfets de région et ARS, a été publiée au *Bulletin Officiel Santé* n° 2021/1 de janvier 2021 (<u>la mise en ligne en est cours</u>).

Parlement

Élisabeth MORENO est intervenue devant <u>Commission spéciale chargée</u> <u>d'examiner le projet de loi confortant le respect des principes de la République</u> le lundi 11 janvier. La ministre a souhaité une année placée « sous le signe de l'égalité et de la justice ». Élisabeth MORENO a répondu à des questions sur la réserve héréditaire, la pension de réversion, les certificats de virginité, etc. Elle a assuré qu'elle serait extrêmement attentive à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la diffusion de la culture de l'égalité.



Visionner l'intervention d'Élisabeth MORENO sur le site de l'Assemblée

Le jeudi 14 janvier, la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du Sénat, procédera à un échange de vues sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à renforcer le droit à l'avortement, puis, dans le cadre du rapport d'information « Femmes et ruralités », la délégation auditionnera Cyprien CANIVENC, secrétaire général de la Fédération des territoires aux grandes écoles (DTGE) et Emma ROUVET, co-présidente de l'association de l'Allier aux grandes écoles (DAGE).

Le mercredi 13 janvier, la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes de l'Assemblée nationale tiendra une audition relative au financement de l'entrepreneuriat des femmes, avec les interventions de Maya ATIG, directrice générale de la fédération bancaire française ; Philippe KUNTER, directeur du développement durable et de la responsabilité sociétale des entreprises de Bpifrance et Laure-Emmanuelle FILLY, responsable de l'entrepreneuriat féminin chez BNP Paribas. La délégation désignera également un rapporteur d'une mission d'information sur le colloque de la délégation tenu le 25 novembre 2020 consacré à la lutte contre les violences économiques dans le couple et deux rapporteurs d'une mission d'information sur les stéréotypes de genre.



Le mercredi 13 janvier en Commission des Affaires culturelles à l'Assemblée nationale la députée Céline CALVEZ présentera son <u>rapport sur la place des femmes dans les médias en temps de crise</u>, remis au Gouvernement le 9 septembre 2020. Parmi les 26 préconisations, Le rapport propose en particulier de créer un observatoire de la parité et de l'égalité femme-homme dans les médias et s'appuie également sur les institutions de financement et de contrôle existantes. Il préconise notamment de renforcer le rôle du CSA en introduisant de nouveaux indicateurs et objectifs chiffrés sur la représentation des femmes dans les médias et en renforçant ses capacités de contrôle, en particulier pendant les périodes de crise.

Proposition de loi présentée par Brigitte LHERBIER et plusieurs de ses collègues <u>visant à condamner les</u> mariages forcés avec la même sévérité que pour la traite des êtres humains.

Le texte de la proposition de loi présentée par Valérie BOYER, <u>renforçant la répression des violences sexuelles et la protection des victimes</u>, a été mis en ligne sur le site du Sénat. Le texte prévoit de mettre fin à la correctionnalisation ou déqualification de certains crimes de viol en délits ; de fixer une présomption de contrainte pour protéger les mineurs de moins de treize ans ; de permettre le prélèvement et la conservation de tissus ou cellules embryonnaires ou fœtaux après une interruption volontaire de grossesse dans la perspective d'une procédure pénale ultérieure ; et de prévoir l'état de sidération psychique comme contrainte morale.

Signalons trois questions parlementaires et les réponses des ministres concernés sur les parents divorcés au Sénat : « <u>Équité des droits des parents divorcés</u> » ; « <u>Partage des prestations sociales entre parents divorcés</u> » ; et « <u>Problème de l'attribution exclusive des prestations familiales à un seul parent dans les familles divorcées ou séparées</u> ».

International

Onu Femmes a annoncé le thème de la Journée internationale des femmes du lundi 8 mars 2021 : « Leadership féminin : pour un futur égalitaire dans le monde de la Covid-19 ». Ce thème célèbre les efforts déployés par les femmes et les filles du monde entier pour façonner un futur et une relance plus égalitaires suite à la pandémie de Covid-19. Il correspond également au thème prioritaire de la 65e session de la Commission de la condition de la femme qui aura lieu au siège des Nations Unies à New York du 15 au 26 mars 2021 : « Participation pleine et effective des femmes à la prise de décisions



dans la sphère publique, élimination de la violence, réalisation de l'égalité des sexes et autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles », ainsi que sur la campagne phare <u>Génération Égalité</u>.

Des expertes indépendantes des droits de l'homme de l'**ONU** ont salué, le 31 décembre, la décision du Sénat argentin de légaliser l'avortement jusqu'à la 14^e semaine de grossesse. « Cette loi est une étape historique dans le respect par l'Argentine de ses obligations internationales en matière de droits de l'homme, et devient un modèle pour toute la région et au-delà », ont déclaré les expertes onusiennes dans un communiqué, au lendemain du vote du Congrès argentin.

Retrouver le communiqué sur le site de l'ONU

